



CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1977

29 JUIN 1977

Budget des affaires culturelles

de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977

— SECTEUR AGRICULTURE —

TABLE DES MATIERES.

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement	4
Partie II. — Education permanente	5
Titre II. — Dépenses de capital :	
Partie II. — Education permanente	6
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement	8
Partie II. — Education permanente	9
Titre II. — Dépenses de capital :	
Partie II. — Education permanente	10

PROJET DE DECRET.

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre de l'Agriculture, de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

**CREDITS POUR LES DEPENSES COURANTES
(TITRE I)
ET POUR LES DEPENSES DE CAPITAL
(TITRE II).**

ARTICLE 1^{er}.

Sont affectés, pour les dépenses du secteur Agriculture du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française afférentes à l'année budgétaire 1977, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (titre I)	12,9	—	—
Dépenses de capital (titre II)	1,1	—	—
Totaux	14,0	—	—

Ces crédits sont énumérés aux titres I et II du tableau annexé au présent décret.

ART. 2.

Le crédit provisionnel inscrit à l'article 01.01 de la section 31 de la partie I du titre I peut être réparti selon les besoins, par voie d'arrêté royal, entre les articles appropriés du même titre.

Donné à Bruxelles, le 27 juin 1977.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Ministre de l'Agriculture,

A. HUMBLET.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.			(En millions de francs)	
Art.	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

12.22	Qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture : Dépenses de toute nature relatives aux activités organisées par le Ministère de l'Agriculture (y compris celles des années antérieures)	0,6	—	—
Total pour le § 2		0,6	—	—
Total pour le chapitre I		0,6	—	—

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR
DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

44.20	Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture. — Intervention dans les frais d'échange de jeunes agriculteurs belges et étrangers, ainsi que dans les frais de voyages d'études à l'étranger de jeunes agriculteurs, d'agriculteurs professionnels ou de leurs représentants	7,2	—	—
Total pour le chapitre IV		7,2	—	—

CHAPITRE 01.

DIVERS.

01.01	Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout le budget, les charges résultant de la hausse éventuelle de l'indice des prix à la consommation et de la programmation sociale	0,2	—	—
Total pour le chapitre 01		0,2	—	—
Total pour la section 31. — Ministère de l'Agriculture proprement dit		8,0	—	—
Total pour la partie I. — Enseignement		8,0	—	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

12.03	Publications du service enseignement, information, documentation, vulgarisation	3,1	—	—
12.23	Matériel audio-visuel : entretien, location. — Films, diapositives, photos : location, adaptation, doublage, projection, droits d'auteur pour films et disques. — Réalisation de diapositives	0,4	—	—
Total pour le § 2		3,5	—	—
Total pour le chapitre I		3,5	—	—

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION
D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.20	Octroi d'une indemnité de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	1,1	—	—
33.21	Subventions à des associations d'amateurs horticoles	0,3	—	—
Total pour le chapitre III		1,4	—	—
Total pour la section 32. — Ministère de l'Agriculture proprement dit		4,9	—	—
Total pour la partie II. — Education permanente		4,9	—	—
Total pour le titre I. — Dépenses courantes du secteur Agriculture		12,9	—	—

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.			(En millions de francs)	
Art.	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

*74.01	Achat de matériel non livrable par l'O.C.F.	1,1	—	—
	Total pour le chapitre VII	1,1	—	—
	Total pour la section 32. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	1,1	—	—
	Total pour la partie II. — Education permanente	1,1	—	—
	Total pour le titre II. — Dépenses de capital du secteur Agriculture	1,1	—	—
	TOTAL POUR LE SECTEUR AGRICULTURE (TITRES I ET II) . . .	14,0	—	—

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
27 juin 1977.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,



L. TINDEMANS.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Ministre de l'Agriculture,

A. HUMBLET.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

PROGRAMME JUSTIFICATIF.

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

TITRE I.

DEPENSES COURANTES.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.22. — *Qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture : Dépenses de toute nature relatives aux activités organisées par le ministère de l'Agriculture (y compris celles des années antérieures).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
	—	—	—
123 Achats spécifiques . . .	0,6	0,7	0,6
		(0,1)	

Arrêté royal du 23 août 1974.

1. Conférences :

a) Indemnités :

± 180 × 400 francs × 1,6734 F 120 000

b) Autres frais :

± 180 × 1 000 francs . . . 180 000

300 000

2. Séances d'études :

a) Indemnités :

± 80 × 800 francs × 1,6734 . 107 000

b) Autres frais :

± 80 × 1 500 francs . . . 120 000

227 000

3. Achats de matériel didactique . . . 73 000

Total . . F 600 000

ART. 44.20. — *Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture. — Intervention dans les frais d'échange de jeunes agriculteurs belges et étrangers, ainsi que dans les frais de voyages d'études à l'étranger de jeunes agriculteurs, d'agriculteurs professionnels ou de leurs représentants.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
	—	—	—
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre	3,4	3,7	3,7
		(0,1)	(0,1)
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre	3,8	3,9	3,6
Totaux	7,2	7,6	7,3
		(0,1)	(0,1)

Arrêté royal du 23 août 1974.

1. Conférences : ± 2 900 × 700 francs . F	2 030 000
2. Séances d'études : ± 900 × 1 750 francs .	1 575 000
3. Journées de perfectionnement : ± 5 × 12 000 francs	60 000
4. Journées de contact : ± 50 × 6 000 francs	300 000
5. Cours par correspondance	300 000
Total . . F	4 265 000

Augmentation suivant l'index :

4 265 000 francs × 0,6734 2 872 000

6. Echanges de jeunes agriculteurs belges et étrangers, voyages d'études à l'étranger, etc. 80 000

Total général . . F 7 217 000

Arrondi à . . F 7 200 000

CHAPITRE 01.

DIVERS.

ART. 01.01. — *Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout le budget, les charges résultant de la hausse éventuelle de l'indice des prix à la consommation et de la programmation sociale.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
	—	—	—
01 Non ventilé	0,2	0,3	—

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*ART. 12.03. — *Publications du service enseignement, information, documentation, vulgarisation.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement	3,1	2,4	2,3

Le crédit couvre les publications suivantes :

Publications	Périodicité	Nature	Nombre de pages	Tirage	Nombre d'exemplaires vendus	Prix de vente
Revue de l'Agriculture	Bimestrielle	Revue	250	1 200	360	Abonnement : Par an : 350 francs (ordinaire) 200 francs (étudiants) Par numéro : 90 francs
Agricontact	Mensuelle	Bulletin d'information	40	1 050	300	Par an : 200 francs
Liste des produits phytopharmaceutiques agréés	Unique	Brochure	350	6 000	Néant	Gratuit
Brochures, tracts et dépliants divers	Unique	Brochure, tract ou dépliant	4 à 50	2 000 à 10 000	Néant	Gratuit

Augmentation : 700 000 francs.

Hausse importante des frais d'impression.

ART. 12.23. — *Matériel audio-visuel : entretien, location. — Films, diapositives, photos : location, adaptation, doublage, projection, droits d'auteur pour films et disques. — Réalisation de diapositives.*

(En millions de francs)			
Classification économique :	1977	1976	1975
123 Achats spécifiques	0,4	0,3	0,3
Maquettes, panneaux, etc.	F	50 000	
Entretien de matériel et d'appareils audio-visuels, achats de films pour photos et dias, épreuves, développement, agrandissement, etc.			115 000
Participation dans la coproduction de films avec la R.T.B.			100 000
Réalisation de séries de dias commentées			50 000
Total	F	315 000	
Arrondissement			85 000
Total général	F	400 000	

Augmentation : 100 000 francs.

Hausse des prix	F	+ 15 000
Arrondissement		+ 85 000
Total	F	+ 100 000

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.20. — *Octroi d'une indemnité de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants.*

(En millions de francs)			
Classification économique :	1977	1976	1975
33.31 Transferts de revenus à des fins culturelles — Ménages	1,1	0,4	0,4
Indemnités de promotion sociale :			
a) aux jeunes indépendants et aidants qui ont suivi un cours de formation générale (arrêté royal du 2 juillet 1974) : ± 50 bénéficiaires × 2 000 francs	F	100 000	
b) aux indépendants et aidants qui ont suivi un cours professionnel (arrêtés royaux des 1 ^{er} juillet 1965, 24 décembre 1965, 20 juin 1967, 9 janvier 1969 et 27 mai 1975) : ± 40 bénéficiaires × 25 000 francs		1 000 000	
Total	F	1 100 000	

Augmentation : 700 000 francs.

Mise en application de l'arrêté royal du 27 mai 1975 par lequel l'indemnité de promotion sociale a été portée de 5,35 francs à 60 francs par heure de cours.

ART. 33.21. — *Subventions à des associations d'amateurs horticoles.*

(En millions de francs)			
Classification économique :	1977	1976	1975
333 Transferts de revenus aux ménages et aux institutions s.b.l. au service des ménages. — Fins culturelles	0,3	0,3	—
Société royale Ligue nationale du Coin de terre et du Foyer. — Jardins populaires (sections francophones)	F	150 000	
Fédération royale des sociétés horticoles de Belgique (sections francophones)			150 000
Total	F	300 000	
Crédit inchangé.			

TITRE II.

DEPENSES DE CAPITAL.

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de matériel non livrable par l'O.C.F.*

(En millions de francs)			
Classification économique :	1977	1976	1975
742 Achat d'autre matériel	1,1	0,3	0,8
Achats de copies de films	F	350 000	
Achats de deux films réalisés en coproduction avec la R.T.B.			100 000
Matériel didactique			100 000
Participation dans la réalisation d'un film sur les réserves naturelles			250 000
Participation dans la réalisation d'un film sur l'histoire de l'agriculture			250 000
Total	F	1 050 000	
Arrondissement			50 000
Total général	F	1 100 000	

Augmentation : 800 000 francs.

Achats de copies de films pour la remise à jour de la collection de films du département . F	+ 200 000
Films sur les réserves naturelles et sur l'historique de l'agriculture (participation dans les frais de production et achat de copies) . . .	+ 550 000
Arrondissement	+ 50 000
Total . . . F	+ 800 000